

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 20

Représentés : 0

Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Sylvain JOALLAND

**Délibération n°2024-05-001
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 26 JUIN 2024**

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à l'ensemble des Conseillers et est soumis au vote. Aucune remarque n'étant formulée,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Valide le procès-verbal de la séance du 26 juin 2024.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance
Sylvain JOALLAND**



Affiché le 24/09/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL** *CROSSAC*

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 20
Représentés : 0
Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Sylvain JOALLAND

<p>Délibération n°2024-05-002 ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA REALISATION D'UNE BOUCLE D'EAU TEMPEREE A ENERGIE GEOTHERMIQUE</p>
--

VU le projet de réalisation d'une boucle d'eau tempérée à énergie géothermique pour assurer le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire de plusieurs équipements situés impasse des Petits Matelots

VU la consultation lancée le 14 juin

VU la date de remise des offres initialement fixée au 12/07 puis repoussée au 29/08

VU les 6 offres reçues couvrant l'ensemble des 3 lots : Chauffage - Forage - VRD

VU l'analyse technique réalisée par le maître d'œuvre BatiMgie

LOT	entreprise	ADRESSE	PRIX		Valeur technique / 60	NOTE FINALE / 100	CLASSEMENT	
			HT après analyse	NOTE / 40				
1	ROQUET	6 rue Marcel Quercia 35600 REDON	449 045,17	40	39	79	1	
2	GEO-FOR	21 rue de la Guillauderie 44118 LA CHEVROLIERE	163 038,20	36,66	31	67,66	2	
2	INCLUSOL TS	23 Rue des Châtaigniers 44690 CHÂTEAU THEBAUD	OFFRE IRRECEVABLE					
2	NGE	PA Portes de Bretagne CS33336 35538 NOYAL SUR VILAINE	149 422,60	40	36,5	76,5	1	
3	CHARIER RTU	LE BREHET - BP31007 44356 LATURBALLE CEDEX	66 300,00	37,17	55,5	92,67	1	
3	S3A	6 rue des Fondeurs 44570 TRIGNAC	61 615,00	40	43	83	2	
TOTAL OFFRES RETENUES			664 767,77					

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- Valide le classement des offres proposé par BatiMgie pour un montant total des marches de travaux de 664 767,77 € HT
- Valide le coût global estimatif de l'opération à 969 365.08 € HT incluant les honoraires et frais divers dont les dépenses de la salle des Sports liées au BETEG pour un montant de 115 627.31 € HT

- **Autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes :**
 - **LOT n°1 Chauffage - ROQUET pour 449 045.17 € HT**
 - **LOT n°2 Forage - NGE pour 149 422.60 € HT**
 - **LOT n°3 VRD – CHARIER RTU pour 66 300.00 € HT**
- **Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds vert sur la base du plan de financement suivant :**

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds chaleur	Faisabilité 8 190 € / TRT 18 735 € / AMO 5 460 €	acquis	32 385,00 €	3,34%
Fonds chaleur	Investissements Travaux	sollicité	105 520,00 €	10,89%
autre mesure Fonds Vert	Rénovation énergétique des bâtiments publics	sollicité	300 000,00 €	30,95%
DETR		acquis	125 000,00 €	12,90%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		562 905,00 €	58,07%
Opérations standardisées CEE		sollicité	165 538,00 €	
Sous-total autres aides non publiques			165 538,00 €	17,08%
Part de la collectivité	Fonds propres		240 922,08 €	
Participation du porteur de projet (autofinancement)			240 922,08 €	24,85%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			969 365,08 €	100,00%

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme*

**Le Maire,
 Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance
 Sylvain JOALLAND**





Affiché le 24/09/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CROSSAC

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 20

Représentés : 0

Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Sylvain JOALLAND

**Délibération n°2024-05-003
REFONTE DU SITE INTERNET
AUTORISATION DE SIGNATURE DES DEVIS AVEC CREASIT**

VU la refonte graphique du site internet initiée par la commission Communication pour un site dynamique, attractif et adapté aux smartphones,
VU les règles d'accessibilité des contenus numériques,
VU la proposition de CREASIT,
VU le coût estimé à 4 350 € TTC pour la refonte et à 1 078.80 € TTC pour la maintenance annuelle

CONSIDERANT l'intérêt de faire évoluer le site internet de la commune, tant graphiquement que pour respecter les normes d'accessibilité,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

➤ **Valide les devis CREASIT pour les montants mentionnés ci-dessus.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance
Sylvain JOALLAND**

Affiché le 24/09/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL** *CROSSAC*

Nombre de conseillers :

En exercice : 20
Présents : 20
Représentés : 0
Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Sylvain JOALLAND

**Délibération n°2024-05-004
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ESC BASKET**

VU la montée en Nationale 3 de l'équipe 1 féminine de l'ESC Basket,
VU le budget prévisionnel de la saison 2024/2025 intégrant les surcoûts liés à la montée en N3,
VU la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'ESC Basket,

CONSIDERANT l'intérêt d'attribuer une subvention exceptionnelle afin d'accompagner le club pour faire face à cette situation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Valide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour la saison 2024/2025**
- **Précise que cette subvention est liée à la montée en N3 et n'a pas vocation à être reconduite la saison prochaine, charge au club de trouver les financements pour équilibrer son budget.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance
Sylvain JOALLAND**

Affiché le 24/09/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL** *CROSSAC*

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 20
Représentés : 0
Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Sylvain JOALLAND

Délibération n°2024-05-005 PARTICIPATION A LA CLASSE TRANSPLANTEE DE L'ECOLE CONDORCET

VU le projet de l'école publique Condorcet d'organiser une classe de mer à la Turballe avec 22 enfants de Grande Section Maternelle,

VU le demande de la directrice sollicitant une participation de la commune,

Il est proposé d'attribuer une participation de 15 euros par jour et par enfant, soit un montant total prévisionnel de 990 euros, représentant 21 % du budget global hors transports.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Valide l'attribution d'une participation de 15 euros par jour et par enfant pour la classe transplantée de l'école Condorcet**
- **Précise que cette aide sera versée sur présentation de la liste des élèves participants et des factures.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance
Sylvain JOALLAND**

Affiché le 24/09/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CROSSAC

Nombre de conseillers :

En exercice : 20
Présents : 20
Représentés : 0
Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Sylvain JOALLAND

**Délibération n°2024-05-006
ACQUISITION DES BIENS SIS 1 ET 3 RUE DE LA BRIERE
CONVENTION D'ACTION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Dans le cadre de la cession des parcelles AC 86 et AC 28 sises au n°1 et n°3 rue de la Brière, le Maire a sollicité l'Etablissement Public Foncier pour procéder à l'acquisition et au portage foncier de ces deux parcelles avec pour objectif de réaliser une opération de commerces et de logements.

La présente convention d'action foncière est conclue pour une durée de 3 ans afin de réaliser les acquisitions. La dernière acquisition déclenchera ensuite une durée de portage foncier de 8 ans.

Le coût de cette opération est estimé à 219 010 € comprenant le prix principal d'acquisition, les frais d'acquisitions, les éventuels travaux d'amélioration, les frais divers liés à la gestion des biens et éventuellement la TVA. Cette somme sera remboursée à l'EPF à hauteur de 27 376.25 € par an pendant 8 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Autorise le Maire à signer la convention d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier, qui détaille les modalités du portage et du remboursement par la Commune, sur 8 ans pour l'acquisition des biens sis 1 et 3 rue de la Brière et tous documents se rapportant à cette opération.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance
Sylvain JOALLAND**

Affiché le 24/09/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CROSSAC

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 20

Représentés : 0

Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Sylvain JOALLAND

Délibération n°2024-05-007

DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1111-1-1 et ses articles R. 1111-1-A à R. 1111-1-D (en vigueur au 1er juin 2023) ;

Vu le décret 1520 et son arrêté d'application du 6 décembre 2022 relatifs au référent déontologue de l'élu local (dont les dispositions entrent en vigueur au 1er juin 2023) ;

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local ;

Considérant qu'un référent déontologue doit être désigné par le conseil municipal avant le 1er juin 2023 ;

Considérant que l'AMF 44 a constitué une liste de personnalités aptes à assurer les fonctions de référent déontologues auprès des élus ; que cette liste peut évoluer dans le temps ;

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ;

Considérant que les missions de référent déontologue peuvent être, selon les cas, assurées par :

1° Une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins 3 ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

2° Un collège, composé de personnes répondant aux conditions du 1°,

Considérant que la délibération portant désignation du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) doit préciser la durée de l'exercice de ses fonctions, les modalités de sa saisine et de l'examen de celle-ci, ainsi que les conditions dans lesquelles les avis sont rendus ;

Considérant que la délibération doit également préciser les moyens matériels mis à disposition du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les éventuelles modalités de rémunération ;

Considérant que l'indemnisation prend la forme de vacations et que le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé à 80 euros par dossier ;

Considérant que l'indemnisation prend la forme de vacations et que le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé comme suit :

1° Pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée : 300 euros ;

2° Pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée : 200 euros.

Les indemnités prévues au 1° et 2° ne sont pas cumulables (sauf pour les membres du collège désignés comme rapporteurs qui peuvent cumuler l'indemnité de 80 € par dossier et une des deux indemnités prévues au 1° et 2°).

Considérant que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale ;

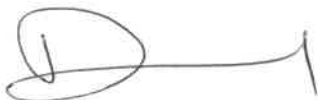
Considérant que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) sont tenus au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE,

- **DÉSIGNE** en qualité de référent déontologue les membres de la liste constituée par l'AMF 44
 - Monsieur Gilles BACHELIER, Conseiller d'Etat, ancien président de la cour administrative d'appel de Nantes
 - Maître Marie-Christine CARLIER-MULLER, Avocat honoraire
 - Madame le Bâtonnier Catherine LESAGE
 - Monsieur André LOUISY, Président de l'Association départementale des anciens maires et adjoints de Loire-Atlantique, ancien maire d'Orvault
 - Monsieur Jean-Luc MARGUET, Magistrat honoraire de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire.
 - Maître Jean-Charles MERAND, Avocat honoraire
 - Monsieur Patrick MINDU, Conseiller d'Etat honoraire, ancien président de la cour administrative d'appel de Nantes
 - Monsieur Jean-François MOLLA, Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien vice-président du tribunal administratif de Nantes
- Uniquement en cas de demande de collégialité :
 - Monsieur Bernard MADELAINE, Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien président du tribunal administratif de Nantes
- **DÉCIDE** que la/les personnes susmentionnées exerceront leurs fonctions pour une durée allant jusqu'à la fin du mandat en cours.
- **FIXE** les modalités de saisine du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :
 - La collectivité saisit par tous moyens l'AMF 44 qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter.
 - L'AMF 44 met en relation le référent désigné avec la collectivité.
 - La collectivité rémunère directement le référent et décide des moyens matériels mis à disposition.
- **DÉCIDE** que les avis du référent déontologue seront rendus dans les conditions suivantes :
 - Par écrit
 - Dans un délai de 3 mois, ajustable selon l'affaire à traiter.
- **DÉCIDE** que le remboursement des frais de transport et d'hébergement du référent déontologue s'effectuera dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.
- **DÉCIDE** que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le référent déontologue sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance
Sylvain JOALLAND**



Affiché le 24/09/2024

**0EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL** *Crossac*

Nombre de conseillers :

En exercice : 20
Présents : 20
Représentés : 0
Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Secrétaire de séance : Sylvain JOALLAND

**Délibération n°2024-05-008
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE LA SALLE DE SPORTS**

VU la délibération n°2023-12-006 du 13 décembre 2023 portant attribution des marchés de travaux de la Salle des Sports,

VU la délibération n°2024-02-014 du 3 avril 2024 portant sur les avenants aux lots n°8 et 15,

VU l'avancement des travaux de la salle des Sports,

VU les avenants aux marchés de travaux des lots n°5, 10 et 15 :

o Avenant n°1 Lot 5 CHARPENTE

Objet de l'avenant : Modification du renforcement de la charpente suite à étude EXE

Montant du marché initial 102 502.80 € HT

Montant de l'avenant 6 236.32 € HT

Nouveau montant du marché 108 739.12 € HT soit 130 486.94 € TTC

o Avenant n°1 Lot 10 PLATRERIE

Objet de l'avenant : Plaque de plâtre WAB plafond des douches 1 à 4 et doublage douche 4

Montant du marché initial 75 887.48 € HT

Montant de l'avenant 852.27 € HT

Nouveau montant du marché 76 739.75 € HT soit 92 087.70 € TTC

o Avenant n°2 Lot 15 CHAUFFAGE

Objet de l'avenant : Modification des installations de chauffage suite étude BETEG

Montant du marché initial 197 061.40 € HT

Montant des avenants précédents 10 357.75 € HT

Montant de l'avenant 115 627.31 € HT

Nouveau montant du marché 323 046.46 € HT soit 387 655.75 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- Valide les avenants présentés ci-dessus
- Mandate le Maire à signer les avenants et tous documents s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance
Sylvain JOALLAND**

Affiché le 24/09/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :

En exercice : 20
Présents : 20
Représentés : 0
Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Sylvain JOALLAND

Délibération n°2024-05-009

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA SALLE DES SPORTS – AVENANT N°3

VU le marché de maîtrise d'œuvre signé avec la SARL Nicole CANTIN Architecte le 6 juillet 2022 pour les travaux d'extension et de rénovation de la salle des sports pour un montant global de 124 858.50 € TTC intégrant l'avenant n°1 portant montant définitif de rémunération suite à validation de l'APD en date du 12 mai 2023,

VU la délibération n°2023-11-003 du 15 novembre 2023 portant avenant n°2 pour un montant de 15 840.00 € TTC,

VU l'avenant n°3 correspondant à la mission complémentaire confiée à l'architecte dans le cadre de l'étude de la Boucle d'Eau Tempérée à Energie Géothermique pour un montant de 3 502.70 € HT soit 4 203.24 € TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Valide l'avenant n°3 pour un montant de 3 502.70 € HT portant le montant total du marché à 120 751.45 € HT soit 144 901.74 € TTC**
- **Mandate le Maire pour signer l'avenant correspondant.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance
Sylvain JOALLAND**



Affiché le 24/09/2024